

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE

Le fabricant, ou son représentant établi dans la Communauté européenne :

Dulary SAS
ZI Les Taillas
43600 Sainte Sigolene
France

déclare que le nouvel équipement de protection individuelle décrit ci-dessous :

- Pantalon blanc/noir EXPERT 3015 – beige/noir EXPERT 3215 - gris/noir EXPERT 3315
- Pantalon coupe femme blanc/noir EXPERT 3020
- Pantalon jean EXPERT 3410
- Pantacourt blanc/noir EXPERT 3040

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et, le cas échéant, à la norme nationale selon laquelle la norme harmonisée n° EN ISO 13688:2013, EN 14404:2004+A1:2010

a été mise en œuvre (pour l'équipement de protection individuelle tel que visé à l'article 8, clause 3) / est identique à l'équipement de protection individuelle auquel la déclaration d'examen UE de type n° 033/2020/0836 - 033/2020/0837 - 033/2020/0838 - 033/2020/0839 fait référence, ladite déclaration ayant été délivrée par :

Centexbel Gent
Technologiepark 70
9052 Zwijnaarde
Belgique

est soumis à la procédure du Module B (avec contrôle de production interne selon Module C) du règlement (UE) 2016/425, sous le contrôle de l'autorité désignée :

Centexbel Gent
Technologiepark 70
9052 Zwijnaarde
Belgique

Le fabricant est responsable de la délivrance de la présente déclaration de conformité.

L'équipement de protection peut être localisé via le numéro de fabrication (PO xxxxx) indiqué sur l'étiquette du vêtement.

Fait à Sainte Sigolene, le 12/06/2020.

Karine Baumann
Dir. Qualité


MULFIPLAST
43600 SAINTE SIGOLÈNE
Tél. : 04 71 66 63 73
Fax : 04 71 66 44 27
Siret : 501 265 839 00024